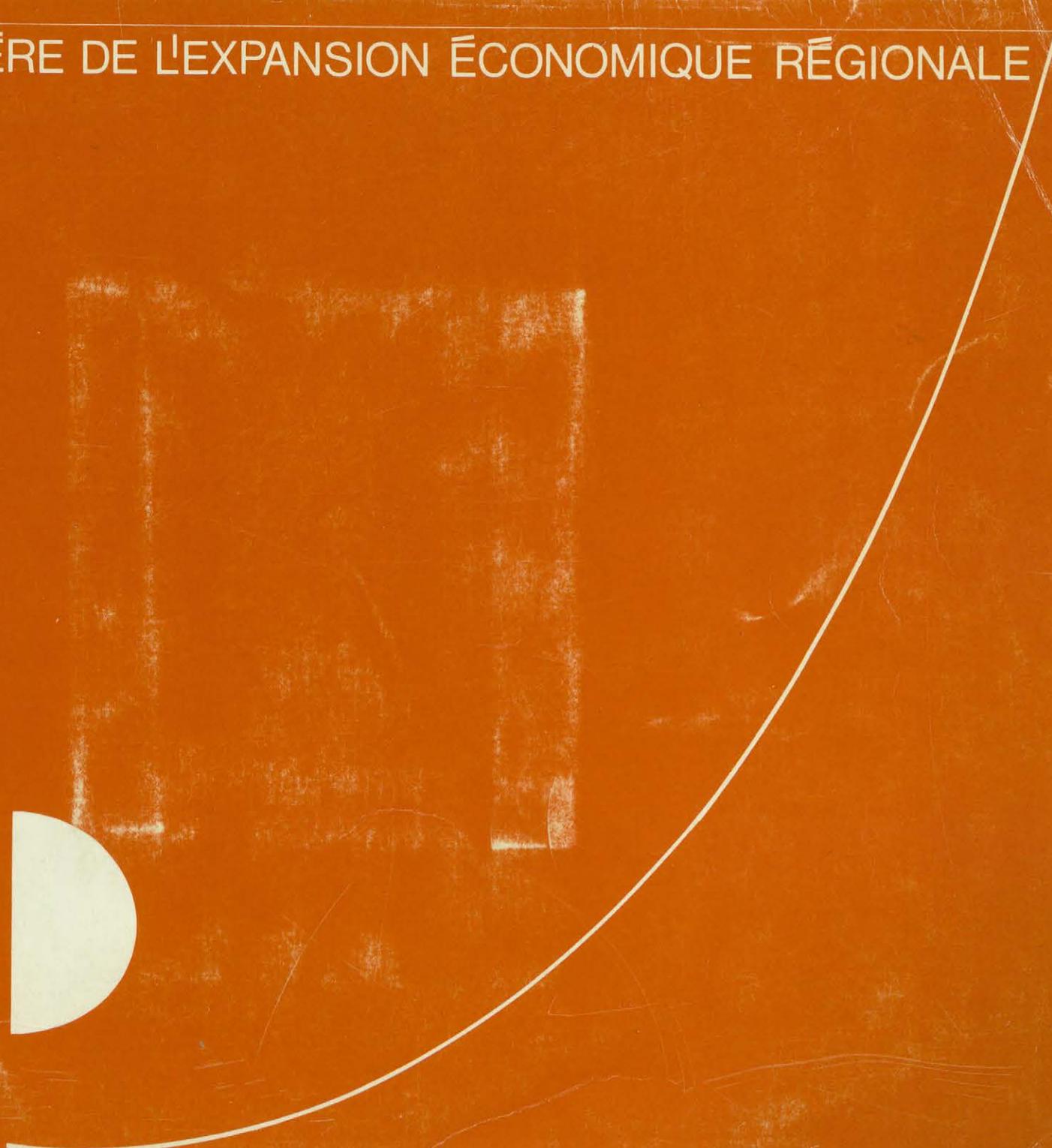
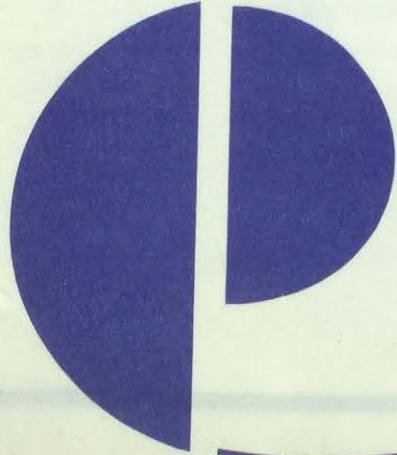


rapport annuel 1968 / 1969

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE





MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

HT
395
* C3A3
1968/69

Canada • Dept. of Regional Economic Expansion •		Author/Auteur	
Annual report • 1968/69		Title/Titre	
Borrower		Date	
Room	Pièce	Borrower	
Telephone	Téléphone	Emprunteur	
		Date	
		Room	
		Pièce	
		Telephone	
		Téléphone	

0133-34.3 (10/70) 7530-21-029-4581

~~9.10.86~~
~~par 3/86 R. Lannan~~
~~5-6025~~
~~5-5101~~
~~DS Lawrence~~
~~EGS 9542875~~

LOI SUR LE FOND
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FDPER)

LOI SUR L'UTILISATION DES TERRAINS MARÉCAGEUX
DES PROVINCES MARITIMES (LUMM)

ADMINISTRATION DU RÉTABLISSMENT AGRICOLE
DES PRAIRIES (ARAP)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	I
LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)	1
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (ADR)	16
OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE (ADB)	20
LOI SUR LA MISE EN VALEUR DE L'ÉNERGIE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE (APPDA)	21
DIRECTION DES PROJETS EXPÉRIMENTAUX	22
LOI SUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)	24
LOI SUR L'UTILISATION DES TERRAINS MARÉCAGEUX DES PROVINCES MARITIMES (UTMM)	33
ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES (ARAP)	50

INTRODUCTION

La création du ministère de l'Expansion économique régionale, le 1^{er} avril 1969, était l'aboutissement d'un processus qui avait débuté en juillet 1968 lorsque le premier ministre avait annoncé l'intention du gouvernement d'établir un nouveau ministère qui aurait pour mission de s'occuper du problème des inégalités économiques régionales.

Cette annonce concordait avec la politique du gouvernement énoncée précédemment par le premier ministre, d'accorder la priorité absolue au développement régional. Pour surmonter le problème des inégalités économiques entre les régions, il fallait que le gouvernement fédéral redouble d'efforts et qu'il confie à un seul ministère la tâche de planifier et de coordonner les mesures correctives.

La première étape de la création du nouveau ministère consistait à regrouper sous l'autorité d'un seul ministre tous les organismes et programmes fédéraux qui oeuvraient dans le domaine du développement régional et du relèvement social. Le plus ancien de ces programmes remontait à 1935, mais la majorité d'entre eux avaient été établis depuis 1960; chacun était destiné à régler ce que l'on considérait à l'origine comme des cas distincts et isolés, alors que - on s'en est rendu compte par la suite - la situation ne tenait en réalité qu'à des éléments d'un problème national grave et complexe.

La Direction générale du Développement rural, du ministère des Forêts et du Développement rural, chargée d'appliquer la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), le Fonds de développement économique rural (FODER), et la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes (UTMM), fut l'instrument choisi pour effectuer le regroupement.

A ce noyau vinrent s'ajouter les organismes et programmes suivants:

- l'Agence de développement régional (ADR), du ministère de l'Industrie, chargée de l'application de la Loi stimulant le développement de certaines régions;
- l'Office d'expansion économique de la région atlantique (ADB), organisme semi-autonome responsable de stimuler l'expansion économique des provinces de l'Atlantique;
- la Direction des projets expérimentaux, connue auparavant sous le nom de Direction des projets pilotes, du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, chargée de la mise en oeuvre du Programme de relance du Canada;
- la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP), du ministère de l'Agriculture.

Le 12 juillet 1968, M. Jean Marchand fut nommé Ministre des Forêts et du Développement rural en attendant l'adoption de la loi qui devait créer le nouveau ministère. M. Marchand devint aussi ministre responsable de la Société de développement du Cap-Breton (Devco) et de l'application de la Loi sur la mise en valeur

de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique (APPDA), qui continue cependant d'être administrée par la Commission d'énergie du Nord canadien.

Bon nombre de personnes furent mutées au nouveau ministère, 70 venant de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, 50 du ministère de l'Industrie, 18 du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et 906 du ministère de l'Agriculture. En comptant les employés de l'ancien ministère des Forêts et du Développement rural, les effectifs du ministère se chiffraient à environ 1,400 employés, au premier avril 1969.

Au cours des derniers mois de 1968-1969, le ministère des Forêts et du Développement rural s'occupait de jeter les bases de la nouvelle organisation unifiée, pendant que les différents organismes continuaient d'assumer leurs responsabilités en vertu des lois existantes.

Les pages qui suivent contiennent les rapports annuels de l'ADR, de l'ARDA, du Programme de relance du Canada, du FODER et de l'UTMM. Elles contiennent en outre des résumés des rapports annuels de l'Office d'expansion économique de la région atlantique (ADB), de l'ARAP et de l'APPDA, dont les rapports complets ont déjà été déposés séparément.

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Au cours de l'année financière 1968-1969, on a approuvé 266 nouveaux projets en vertu de l'Accord fédéral-provincial sur le développement rural de 1965-1970 (connu aussi sous le nom de "Deuxième accord"). On poursuit toujours certains travaux approuvés en vertu de l'Accord général de l'ARDA 1962-1965 ("Le Premier accord").

Le présent rapport traite des activités dans les quatre régions de l'ARDA et du programme fédéral-provincial de l'Inventaire des terres du Canada. On trouvera dans les tableaux, à la fin du présent chapitre, les détails des dépenses et des projets approuvés.

RÉGION DE L'OUEST

Manitoba

Tout en continuant d'attacher une grande importance aux programmes d'utilisation et de conservation du sol et de l'eau, on a affecté, en vertu de la partie V de l'Accord 1965-1970, des sommes considérables à l'aménagement de parcs et de terrains pour les loisirs en plein air, au centre provincial de vulgarisation de Brandon et à la mise sur pied d'une industrie du bleuet. La contribution fédérale à tous ces projets, au cours de l'exercice financier 1968-1969, s'est élevée à \$2,200,000.

Dans le domaine de la recherche, c'est aux études des nappes d'eau souterraine et de leur exploitation et conservation que l'on a continué d'attacher le plus d'importance. On a poursuivi, au même rythme que l'année précédente, les programmes de formation des leaders, d'éducation des adultes et de vulgarisation de l'information, spécialement pour les gens de descendance indienne.

Grâce à un plan élaboré en collaboration avec la province, la Fraternité des Indiens du Manitoba (*Manitoba Indian Brotherhood*) a été en mesure d'offrir des programmes d'éducation des adultes consistant en des cours de formation des leaders, d'organisation communautaire et de progrès social des Indiens dont les droits sont protégés par un traité.

Saskatchewan

Le Canada a versé \$3,500,000 au fonds de l'ARDA en 1968-1969. La conservation du sol et de l'eau, la réaffectation des terres et l'aménagement de pâturages communautaires ont constitué les éléments principaux du programme de la Saskatchewan. Il y a toutefois eu nette augmentation du nombre des programmes de formation des leaders, d'éducation et de mise en valeur des ressources physiques au profit des ruraux de descendance indienne dont les revenus sont insuffisants.

L'aménagement de parcs, de terrains de jeux et d'em-

placements touristiques s'est poursuivi, de même que la recherche et la création de services de consultation et d'exploitation. On a terminé l'essai d'une unité mobile d'orientation professionnelle organisée en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. L'évaluation de ses activités se poursuit présentement.

Alberta

On a poursuivi les travaux de conservation du sol et de l'eau, de drainage, de protection contre les crues, de même que l'aménagement de pâturages communautaires.

D'intéressants résultats ont découlé de la mise en oeuvre du programme de développement rural de la Division de recensement n° 14, approuvé en 1967-1968. De nouveaux projets de formation des leaders et de mise en valeur des ressources naturelles au profit des gens de descendance indienne ont été approuvés. Ces projets constituent maintenant des éléments importants du programme de l'Alberta.

La contribution totale du Canada aux programmes à frais partagés de l'ARDA pour 1968-1969 s'est élevée à \$3 millions.

Colombie-Britannique

Le Canada a versé \$2,600,000 aux fonds de l'ARDA en 1968-1969. On a continué surtout de s'intéresser à la réfection et à l'extension des réseaux d'irrigation et d'adduction. Les travaux d'aménagement de la station touristique K'san Indian dans

le district d'Hazelton de la région de développement rural du nord de la Colombie-Britannique ont bien progressé. On a poursuivi les recherches sur les revenus et les possibilités de revenu dans les régions rurales.

La population indienne de la réserve de Kamloops bénéficiera de vastes travaux d'irrigation entrepris par l'ARDA et approuvés d'un commun accord par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces travaux permettront aux Indiens d'accroître la production et le rendement de leurs terres.

Programmes d'aide aux Indiens de la région de l'Ouest

Vingt programmes d'aide aux Indiens proposés par les quatre provinces ont été approuvés. L'éducation, l'aménagement des pâturages et des terres agricoles, la formation des leaders et la recherche constituent les principaux éléments de ces programmes, dont l'un mérite une attention toute particulière: il prévoit l'installation d'Indiens dans des fermes assez grandes pour être rentables; ces Indiens profiteront aussi des conseils d'agronomes provinciaux. Le montant total des dépenses approuvées pour ces programmes s'est élevé à \$1,133,110.

RÉGION DE L'ONTARIO

Au cours de l'exercice 1968-1969, le bureau régional de l'Ontario a déménagé d'Ottawa à Toronto afin de resserrer da-

vantage les liens de travail entre les employés fédéraux et provinciaux de l'ARDA et d'assurer une meilleure collaboration avec les autres ministères fédéraux ayant leur bureau régional à Toronto.

Le programme d'agrandissement des fermes a pris une rapide expansion en Ontario. A la fin de l'année, le nombre de fermes agrandies dépassait 800, grâce à l'achat d'exploitations non rentables et à la location subséquente de ces terres à des cultivateurs. Cette activité dans le domaine de l'agrandissement des fermes est attribuable en grande partie à l'augmentation du nombre de conseillers en développement rural au cours de l'année.

Un projet important amorcé en 1968 implique le partage avec le gouvernement provincial du coût des recherches préliminaires à l'élaboration par la province d'un plan d'ensemble pour le développement économique du nord-ouest de l'Ontario. Une étude des ressources naturelles accessibles aux Indiens dans la région du nord-ouest accompagne ce projet.

Le programme de l'ARDA en Ontario s'étend maintenant aux réserves indiennes et aux Indiens eux-mêmes. Au cours de 1968-1969, on a aménagé deux pâturages communautaires dans la réserve de l'île Manitoulin et on a commencé un important projet d'implantation de la culture de la canneberge dans la réserve de Gibson.

Les sommes versées par le gouvernement fédéral pour les programmes de l'ARDA en Ontario se sont élevées à \$6,300,000 en 1968-1969.

RÉGION DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice financier 1968-1969, le gouvernement fédéral a approuvé 142 projets de l'ARDA pour le Québec, au coût de \$6,400,000 dont plus de \$4 millions furent affectés à 94 nouveaux projets, et le reste, à la prolongation de projets déjà en cours.

A l'instigation des comités consultatifs conjoints et des divers groupes de travail connexes de l'ARDA (agriculture, forêts, conservation, récréation), on a cherché à rationaliser le développement rural en tenant compte des activités de chaque secteur d'une même région et en étudiant les diverses régions économiques en fonction des besoins de l'ensemble de la province.

On a effectué des recherches sur les méthodes de planification (main-d'oeuvre, emplois et revenus), ainsi que des inventaires systématiques des régions du nord-ouest du Québec, du Saguenay - Lac-Saint-Jean, de la Rive-Sud, de Parent, de Brome et de Missisquoi. Les projets comprenaient une mission de planification au Saguenay, l'intensification de l'agriculture dans la région de Montréal, ainsi que l'aménagement de sites touristiques

et récréatifs dans les régions de Lanaudière, de Missisquoi, de l'Outaouais, de l'Abitibi et du Lac-Saint-François.

On a aussi effectué des études techniques sur l'aménagement de rivières à saumon, la disparition du cerf dans cinq comtés, les perspectives de reboisement des régions improductives ou des terres abandonnées, et l'aménagement des ressources forestières à la suite d'inventaires détaillés. Les besoins en matière de drainage et l'état des réserves d'eau ont fait l'objet d'études sur place dans plusieurs comtés.

Agriculture

Le regroupement des fermes et les projets d'amélioration économique des fermes existantes ont touché près de 6,000 agriculteurs. L'aménagement de 10 bleuetières s'est accompagné de recherches sur les méthodes de culture.

Le gouvernement fédéral a participé à l'aménagement de terrains de camping, à l'amélioration des rivières aux fins de la pêche sportive, à la modernisation des piscicultures et à la planification d'installations récréatives à Carleton, Percé, Mont-Saint-Pierre et Parc-Sorel.

Ressources forestières

L'inventaire des boisés de ferme entrepris au Saguenay et en Abitibi s'avère utile pour l'intégration de la production de plusieurs milliers de fermes dans le but d'assurer un approvi-

sionnement suffisant aux usines de pâtes et papiers; cet inventaire s'avère aussi utile à la mise en oeuvre d'un programme de régénération des peuplements.

Pêches

Les projets dans ce domaine comprennent une étude de la mise en marché du hareng, l'agrandissement de l'usine de fabrication de glace de Newport, les travaux d'adduction d'eau vers Rivière-au-Tonnerre et l'établissement d'un centre de pêche à Blanc-Sablon.

RÉGION ATLANTIQUE

Au cours de l'année, le personnel du ministère chargé des programmes de développement et de l'administration s'est installé dans ses nouveaux bureaux régionaux de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Le bureau de technogénie reste à Amherst, en Nouvelle-Écosse. Son personnel s'occupe de la mise en oeuvre des programmes entrepris en vertu de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes et assure les services de technogénie, conformément aux accords spéciaux passés avec les provinces Maritimes.

Les projets et programmes de l'ARDA entrepris en vertu de la Deuxième Entente et non encore parachevés étaient d'abord conçus en vue de la mise en valeur des ressources; on leur a don-

né une nouvelle orientation en vue de mettre l'accent sur l'exploitation rationnelle des ressources. Il faut enfin signaler que, à la suite de délibérations, les provinces sont convenues de s'intéresser davantage à la mise en valeur du capital humain. Le personnel régional a participé au travail de planification requis par la préparation des plans FODER, lorsque le besoin s'en est fait sentir.

Terre-Neuve et le Labrador

Près de la moitié des dépenses fédérales en 1968-1969, soit \$754,487, couvrent les grands programmes d'assèchement des marais et d'aménagement de pâturages communautaires et de parcs. Une importante partie du reste des fonds disponibles s'est trouvée absorbée par les recherches et les études conjointes en vue d'obtenir les données nécessaires aux programmes de l'ARDA et au développement économique en général. Le ministère a de plus contribué aux traitements du personnel de l'ARDA et à la réalisation de projets entrepris par les organismes locaux d'expansion.

Île-du-Prince-Édouard

Le 7 mars 1969, l'entente sur le Plan de développement de l'Île-du-Prince-Édouard a été signée par le Canada et la province. Les dépenses de l'ARDA, effectuées au cours de l'année financière, ont servi uniquement à la réalisation de programmes et de projets conformes aux objectifs généraux du Plan. Ainsi,

une contribution fédérale de \$1,200,000 a été faite à des entreprises de l'ARDA pour l'aménagement de parcs et de terrains de camping, ainsi que pour l'amélioration et la réaffectation des terres agricoles.

Nouvelle-Écosse

Le Canada a versé \$2,300,000 aux projets de l'ARDA dans cette province en 1968-1969. L'essentiel des dépenses fédérales provient de versements fédéraux aux programmes de mise en valeur et d'exploitation rationnelle des ressources, sous la conduite de ministères provinciaux. Le ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation a poursuivi son action en faveur des cultivateurs dans les domaines du regroupement des fermes et du drainage souterrain, de l'amélioration des sols, ainsi que de l'aménagement de pâturages communautaires et de réservoirs. Il a été également prévu que le personnel de l'ARDA devait collaborer avec la population des régions défavorisées. Son rôle dans ce domaine est d'orienter les effectifs de la main-d'oeuvre vers d'autres emplois ou vers des cours de recyclage et de formation professionnelle.

Le ministère des Terres et Forêts a mis l'accent sur l'aide fournie aux propriétaires de boisés de ferme sous forme de programmes d'amélioration des peuplements, de construction de chemins de débardage et d'achat de semis destinés au reboisement. Il a aussi continué à subventionner l'aménagement des terrains

de camping et de pique-nique, l'achat de terres agricoles non rentables et le reboisement.

Nouveau-Brunswick

La majeure partie des fonds fédéraux de l'ARDA, dont le total s'élève à \$811,305, a surtout permis de poursuivre la rationalisation des ressources dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la conservation du sol et de l'eau. Le personnel de l'ARDA et les organismes locaux ont bénéficié d'une aide supplémentaire destinée à leur permettre d'étudier et d'analyser leurs besoins; ce travail de recherche est essentiel à la participation de la population à l'élaboration de programmes de développement. Les fonds de l'ARDA sont également venus soutenir certains projets de développement rural du Nord-Est du Nouveau-Brunswick et de la région de Mactaquac.

Le Nouveau-Brunswick fut la seule province de la région de l'Atlantique à approuver les projets visant à l'amélioration du sort des Indiens. Travaillant en liaison avec l'association des Indiens du Nouveau-Brunswick, les services fédéraux et provinciaux de l'ARDA ont entrepris une étude sur la possibilité de créer un centre d'artisanat et d'information sur la civilisation indienne dans le parc de Mactaquac. On a examiné en même temps les possibilités de culture et de mise en marché par la population indienne de l'osmonde cannelle (encore appelée crosse

de fougère), plante comestible locale. Grâce à l'aide financière de l'ARDA, l'association a aussi pu organiser et mettre en oeuvre de sa propre initiative des programmes visant à relever le niveau de vie de ses membres.

L'INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA (I.T.C.)

L'Inventaire des terres du Canada a pour objet de fournir des données qui établissent le potentiel des terres, surtout afin d'en déterminer l'utilisation optimale et de planifier l'aménagement rural. C'est un programme fédéral-provincial aux termes duquel le gouvernement du Canada subventionne et coordonne la planification, le relevé, l'analyse et la publication des résultats. Chaque province entreprend un inventaire de son territoire avec l'aide financière et technique du gouvernement fédéral.

Les terres sont classées selon leurs possibilités agricoles, forestières, récréatives et sportives (pêche), ainsi que selon leurs aptitudes à servir d'habitat de la faune. On utilise un système de sept classes pour déterminer l'importance et l'emplacement de chaque type de terres afin de permettre de prendre des décisions sur leur utilisation.

Les données de l'Inventaire sont reproduites sur deux séries de cartes. Une série, destinée au grand public, groupera

environ 1,200 cartes en couleur à l'échelle 1:250,000 que l'on pourra se procurer chez l'Imprimeur de la Reine. L'autre série, à l'usage des spécialistes, comprendra 20,000 cartes à l'échelle 1:50,000, destinées à alimenter un ordinateur. Chaque série couvrira les terres des régions habitées du Canada, soit, au total, environ un million de milles carrés (voir la carte).

On se sert d'autres cartes, qui indiquent les frontières administratives et les limites des divisions de recensement, pour l'analyse par ordinateur des données de l'ITC. Ces cartes et d'autres données telles que les caractéristiques de la population et les rendements économiques et agricoles régionaux sont emmagasinées dans une banque de données géographiques. Celle-ci peut entreposer ces renseignements, les comparer de multiples façons et communiquer les résultats sous forme de tableaux et de cartes. Ces renseignements sont à la disposition des gouvernements fédéral et provinciaux.

Une phase importante du programme de l'Inventaire des terres du Canada en 1968-1969 a consisté à procurer une aide financière et technique à des projets pilotes entrepris par les provinces dans le domaine de l'utilisation rationnelle des terres en vue de vérifier la validité des données. L'expansion des zones urbaines et la régression de l'agriculture dans bien des régions rendent les programmes d'utilisation rationnelle des terres de plus en plus importants.

Des projets pilotes de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ont été approuvés en vertu de ce programme, en 1968-1969. Le projet de l'Île-du-Prince-Édouard consiste à élaborer des techniques de planification en vue de la mise en oeuvre d'un programme d'utilisation des terres orienté vers le développement social et économique de l'île. L'élaboration des plans détaillés de restructuration des fermes dans le cadre de l'un des projets de développement agricole de l'île, se fonde sur des données sur la propriété et les propriétaires, de même que sur les renseignements fournis par l'ITC en ce qui a trait aux aptitudes des terres. Ce projet est un exemple de planification de l'utilisation des terres exigeant une analyse extrêmement détaillée de toutes les données disponibles.

Le projet de la Nouvelle-Écosse consiste en l'établissement d'un régime d'acquisition de terrains en vue de les réaffecter à une forme d'exploitation qui soit compatible avec le développement à long terme de la région à l'étude.

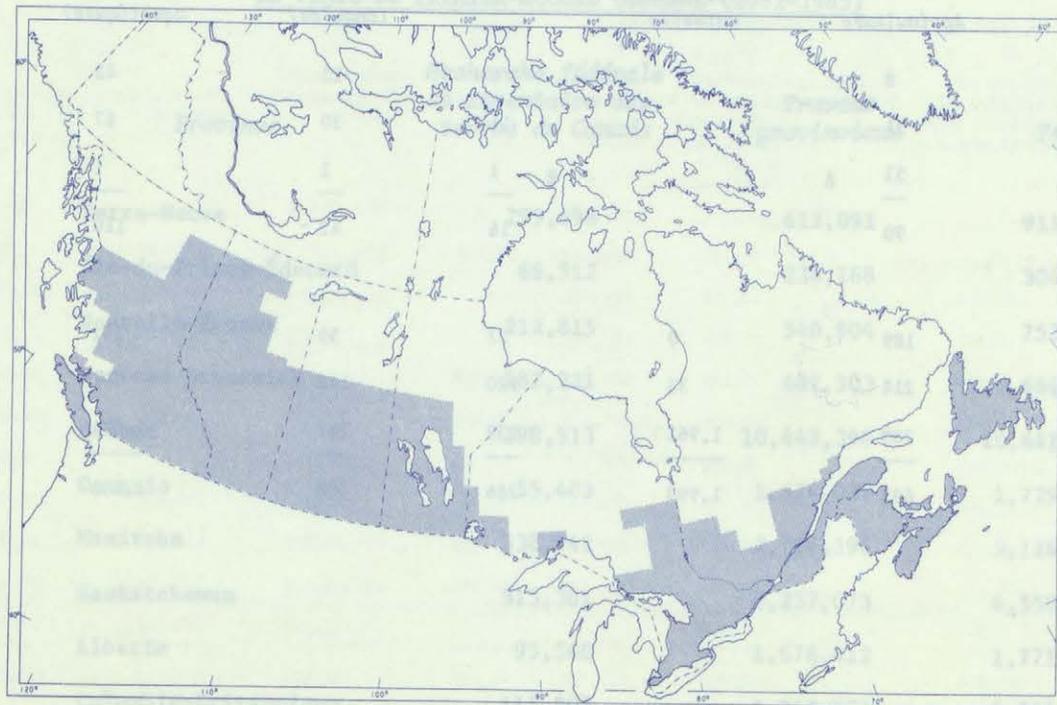
Certaines provinces ont exécuté leur planification de l'utilisation des terres dans le cadre de leurs activités normales avec l'ITC. La Colombie-Britannique l'a fait dans le but d'établir des cartes mettant en relief l'utilisation première des ressources naturelles d'une région. La première carte du genre fut

établie dans la région de Prince George. Les équipes de l'ITC de l'Ontario et du Manitoba préparent elles aussi des études similaires.

Le programme de l'Inventaire des terres du Canada, probablement le premier du genre à être entrepris à une telle échelle par un pays, a forcé l'attention internationale sur le rôle de pionnier qu'il joue dans ce domaine de l'information sur la planification des ressources. Le tableau ci-dessous indique le nombre de cartes d'aptitudes des sols et de cartes destinées à l'ordinateur, établies ou en préparation.

Tableaux de L'ARDA

SUPERFICIE INVENTORIÉE DANS LE CADRE DE L'INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA



CARTES D'APTITUDE DES SOLS ET CARTES DESTINÉES À L'ORDINATEUR, AU 31 MARS 1969

<i>Cartes d'aptitude des sols</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Utilisation actuelle</i>	<i>Secteur</i>			<i>Récréation</i>	<i>Total</i>
			<i>Forêt</i>	<i>Faune (ongulés)</i>	<i>Faune (oiseaux aquatiques)</i>		
Manuscrits en main	8		4	11	42	11	76
Coupages de cartes en préparation	31		11	30	67	33	172
Coupages de cartes imprimées	51		1	1	1	1	55
TOTAL	90		16	42	110	45	303
<u><i>Cartes destinées à l'ordinateur</i></u>							
Manuscrits en main	189	0	27	59	242	19	536
Coupages de cartes en préparation	214	32	120	142	347	302	1,157
Coupages de cartes imprimées	289	1,961	139	287	1,071	587	4,334
TOTAL	692	1,993	286	488	1,660	908	6,027

Tableaux de L'ARDA

TABEAU 1

MONTANTS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA, AU 31 MARS 1969,
EN VERTU DU PREMIER ACCORD GÉNÉRAL (1962-1965)

<i>Province</i>	<i>Recherche fédérale et Inventaire des terres du Canada</i>	<i>Travaux provinciaux</i>	<i>Total</i>
	\$	\$	\$
Terre-Neuve	299,698	612,091	911,789
Île-du-Prince-Édouard	66,512	238,168	304,680
Nouvelle-Écosse	212,815	540,904	753,719
Nouveau-Brunswick	182,221	482,303	664,524
Québec	198,513	10,443,396	10,641,909
Ontario	55,483	1,674,027	1,729,510
Manitoba	338,941	2,787,396	3,126,337
Saskatchewan	313,301	6,237,073	6,550,374
Alberta	95,540	1,676,412	1,771,952
Colombie-Britannique	111,207	1,713,770	1,824,977
Projets fédéraux	889,635	-	889,635
TOTAL	2,763,866	26,405,540	29,169,406

TABLEAU 2

MONTANTS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA EN VERTU DE L'ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL
SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (1965-1970) AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1968-1969

Province	Partie I	Partie II	Partie III	Second accord			Partie VIII	Recherche fédérale	Inventaire des terres du Canada	Total
	Recherches	Utilisation des terres et regroupement des exploitations	Réadaptation	Partie IV	Partie V	Partie VII	Conservation du sol et de l'eau			
	\$	\$	\$	Personnel chargé de l'aménagement rural; sa formation professionnelle	Régions d'aménagement rural	Services d'information	\$	\$	\$	\$
T.-N.	10,798	-	-	67,645	420,166	1,784	-	253,428	664	754,485
I.-P.-É.	3,500	10,416	-	13,301	264,071	-	21,744	774,847	90,000	1,177,879
N.-É.	81,023	916,643	-	61,029	485,244	-	211,565	197,567	227,339	2,180,410
N.-B.*	73,341	33,504	-	76,254	300,853	262	230,999	10,891	74,669	800,773
Qué.	2,318,120	13,687	-	160,836	2,705,076	9,227	458,666	64,569	636,800	6,366,981
Ont.	54,403	1,649,527	-	64,896	285,448	281	2,924,073	-	650,056	5,628,684
Man.	492,586	51,448	-	140,269	415,979	23,567	567,877	130,846	319,000	2,141,572
Sask.	375,548	250,429	-	208,077	1,299,558	3,220	584,225	438,157	85,349	3,244,563
Alb.	456,564	678,172	-	123,316	394,395	10,156	630,343	340,921	275,964	2,909,831
C.-B.	13,687	5,000	-	6,929	-	-	1,712,412	180,488	510,834	2,429,350
TOTAL	3,879,570	3,608,826	-	922,552	6,570,790	48,497	7,341,904	2,391,714	2,870,675	27,634,528
Travaux fédéraux	-	-	-	-	-	-	-	1,601,451	1,176,120	2,777,571
TOTAL	3,879,570	3,608,826	-	922,552	6,570,790	48,497	7,341,904	3,993,165	4,046,795	30,412,099

* Un montant supplémentaire de \$693,910 a été versé par la province pour les projets du FODER.

TABLEAU 3

MONTANTS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA DURANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1968-1969 POUR TOUS LES

TRAVAUX DE L'ARDA APPROUVES EN VERTU DU PREMIER ET DU SECOND ACCORD

Province	Premier accord total	Répartition annuelle	Second accord		Recherche fédérale et Inventaire des terres du Canada	Total
			Dépenses	Pourcentage de la répartition		
	\$	\$	\$	%	\$	\$
Terre-Neuve	-	1,378,638	500,395	36.30	254,092	754,487
Île-du-Prince-Édouard	2,710	715,638	313,034	43.74	864,847	1,180,591
Nouvelle-Écosse	84,535	1,790,675	1,755,506	98.00	424,907	2,264,948
Nouveau-Brunswick	10,530	1,672,950	* 715,215	42.75	85,560	811,305
Québec	51,746	5,665,612	5,665,612	100.00	701,369	6,418,727
Ontario	655,889	5,058,287	4,978,630	98.40	650,056	6,284,575
Manitoba	92,546	1,828,712	1,691,726	92.50	449,847	2,234,119
Saskatchewan	227,468	2,866,988	2,721,057	94.90	523,506	3,472,031
Alberta	103,048	2,292,388	2,292,949	100.00	616,885	3,012,882
Colombie-Britannique	191,879	1,730,112	1,738,030	100.00	691,322	2,621,231
Travaux fédéraux	-	-	-		2,777,571	2,777,571
TOTAL	1,420,351	25,000,000	22,372,154	89.48	8,039,962	31,832,467

* Un montant supplémentaire de \$693,910 a été versé par la province pour les projets du FODER.

TABLEAU 4

TRAVAUX DE L'ARDA APPROUVÉS AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1968-1969 EN VERTU DE L'ACCORD
FÉDÉRAL-PROVINCIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (1965-1970)

Province	Second accord										Total
	Partie I Recher- ches	Partie II Utilisation des terres et regroupement des exploitations	Partie III Réadap- tation	Partie IV Personnel chargé de l'aménagement rural; sa formation professionnelle	Partie V Régions d'aména- gement rural	Partie VII Services d'infor- mation	Partie VIII Conservation du sol et de l'eau	Autres travaux	Recherche fédérale	Inventaire des terres du Canada	
T.-N.	1			2	2						5
Î.-P.-É.		1		1	2		2	2	1		9
N.-É.	4	5		3	5		4		3		24
N.-B.	5	1		5	4		1		1		17
Qué.	35	1		3	15	2	4	5	3	1	69
Ont.	11	1		3	6	1					22
Man.	6	1		9	2	2	2	2			24
Sask.	9	1	2	4	12		4	3	1	5	41
Alb.	8	1		4	9					5	27
C.-B.	3	—	—	1	1	—	5	—	—	—	10
TOTAL	82	12	2	35	58	5	19	11	8	16	248
Travaux fédéraux	—	—	—	—	—	—	—	—	17	1	18
TOTAL	82	12	2	35	58	5	19	11	25	17	266

TABLEAU 5

MONTANTS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX APPROUVÉS
DURANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1968-1969

Province	Partie I	Partie II	Partie III	Second accord				Autres travaux	Recherche fédérale et inventaire des terres du Canada	Total
	Recherches	Utilisation des terres et regroupement des exploitations	Réadaptation	Partie IV Personnel chargé de l'aménagement rural; sa formation professionnelle	Partie V Régions d'aménagement rural	Partie VII Services d'information	Partie VIII Conservation du sol et de l'eau			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
T.-N.	6,650	-	-	5,750	282,918	-	-	-	-	295,318
Î.-P.-É.	-	3,541	-	8,077	33,311	-	-	183,726	1,119,000	1,347,655
N.-É.	114,892	1,112,778	-	43,438	373,822	-	172,400	-	110,000	1,927,330
N.-B.	162,514	38,237	-	379,408	376,700	-	-	563,600	70,600	1,591,059
Qué.	789,166	40,000	-	116,509	416,902	11,596	1,016,275	1,472,096	690,069	4,552,613
Ont.	282,334	10,500	-	188,250	244,156	10,000	-	-	-	735,240
Man.	70,497	27,500	-	237,245	152,157	15,000	517,173	-	2,651	1,022,223
Sask.	485,740	93,625	22,010	172,250	1,080,220	-	510,840	396,615	133,517	2,894,817
Alb.	152,327	241,000	-	198,400	742,047	-	-	-	706,860	2,040,634
C.-B.	37,000	-	-	47,500	102,500	-	660,179	-	-	847,179
Travaux fédéraux	-	-	-	-	-	-	-	-	851,668	851,668
TOTAL	2,101,120	1,567,181	22,010	1,396,827	3,804,733	36,596	2,876,867	2,616,037	3,684,365	18,105,736

Agence de développement régional (ADR)

L'Agence de développement régional a montré la voie dans le domaine des subventions au développement industriel, en tant que moyen d'améliorer les possibilités d'emploi dans les régions qui souffrent de graves problèmes de chômage, de sous-emploi ou de réduction du marché du travail. Établie en 1963, aux termes des dispositions de la Loi sur le ministère de l'Industrie, l'Agence s'est fondée sur des critères constamment améliorés pour déterminer quelles étaient les régions des Centres de main-d'oeuvre du Canada et les divisions de recensement qui avaient le plus grand besoin d'aide. Trois régions ont été rayées de la liste des régions désignées en 1967 et une nouvelle région, celle de Lévis (Québec), a été inscrite en septembre 1968, portant le total des régions désignées à 94. Elles étaient réparties dans les dix provinces et représentaient 18 p. 100 environ de la main-d'oeuvre nationale.

Subventions à l'industrie

Les sociétés, établissant de nouvelles installations de fabrication ou de transformation ou agrandissant considérablement des installations existantes dans les régions désignées, pouvaient profiter d'avantages sous forme de subventions non remboursables et exemptes d'impôts, et d'un amortissement fiscal accéléré. Le montant de la subvention était calculé comme suit: 33 1/3 p. 100 de la première tranche de \$250,000 immobilisée dans

le nouvel outillage, équipements et bâtiments, plus 25 p. 100 de la deuxième tranche de \$750,000 immobilisée aux mêmes fins, plus 20 p. 100 de toutes autres immobilisations du même genre. La subvention maximale pour une installation nouvelle ou l'agrandissement d'une installation existante était de \$5 millions. La société était alors libre de recevoir les subventions sous forme d'un crédit sur ses charges fiscales futures. Le régime d'exemption de l'impôt sur le revenu pour une période de trois ans, pour lequel l'entreprise pouvait opter autrefois, aux termes de l'article 71A de la Loi de l'impôt sur le revenu, a pris fin le 31 mars 1967.

Les demandes de subventions à l'installation d'entreprises ont été reçues à un rythme accéléré en 1968-1969. Des projets d'établissement ou d'agrandissement d'installations, représentant les vingt classifications types des industries, ont été proposés dans 91 des 94 régions désignées. Au 31 mars 1969, sur plus de 1,670 demandes d'aide reçues depuis la mise en vigueur du programme, 1,040 avaient été approuvées ou étaient à l'étude. Les investissements de capitaux résultant de l'approbation de ces demandes devraient se chiffrer à plus de \$2,6 milliards et créer plus de 65,000 nouvelles possibilités d'emplois directs. On prévoit qu'un nombre au moins égal d'emplois indirects sera créé dans le secteur des services.

Calculée à partir des chiffres cités par les requérants, la valeur globale des subventions en espèces et des avantages accordés sous forme d'exemption de l'impôt fédéral sur le revenu dépasse \$499 millions. La répartition des chiffres, par région, apparaît au Tableau 1.

De tous les requérants, 193 ont choisi l'exemption d'impôt et 847 ont demandé des subventions en capital. Les nouvelles installations ont fait l'objet de 602 demandes, tandis que l'agrandissement d'installations existantes en a suscité 438.

Le Tableau 2 répartit les demandes reçues d'après la classification type des industries. Le secteur des boissons et des produits alimentaires a suscité le plus grand nombre de demandes et devrait fournir 18 p. 100 des nouvelles possibilités d'emploi. Les investissements les plus élevés seront effectués dans l'industrie des pâtes et papiers et on estime que 10 p. 100 des nouveaux emplois directs seront créés par cette catégorie d'industrie.

Formation

En plus de promouvoir et d'administrer le programme de stimulants, l'Agence a fait porter son action sur l'aide aux dirigeants locaux désireux d'acquérir une meilleure compréhension des programmes et des techniques de développement industriel. Au cours de l'année, l'Association canadienne pour l'éducation des

adultes, en collaboration avec un comité spécial dont les membres ont été recrutés dans les universités par tout le Canada, a préparé un cours de formation en expansion industrielle, pour le compte de l'Agence de développement régional.

Le cours comprend huit fascicules, chacun portant sur un des principaux éléments de l'expansion industrielle; les moniteurs auront à leur disposition des manuels et du matériel audiovisuel. Les cours seront dispensés dans les régions désignées et seront, pour les comités bénévoles et agents d'expansion industrielle à temps partiel, une occasion d'approfondir leurs connaissances en matière de développement industriel au niveau de la localité.

Dans le cadre de l'élaboration de ce cours, l'Office national du Film a réalisé pour le compte de l'Agence un film portant sur l'interdépendance des nombreux facteurs qui interviennent dans le développement économique des régions. Le film décrit la situation d'une petite ville dont l'activité économique déperit, et illustre les problèmes socio-économiques dont souffrent plusieurs régions. Il a pour objet de stimuler les efforts des diverses localités et servira d'introduction au cours de formation mentionné précédemment.

Afin d'accroître l'efficacité des programmes de développement, l'Agence a réuni un groupe de personnes qui s'occupent d'expansion industrielle à tous les niveaux du gouvernement et

dans le secteur privé, pour discuter de la possibilité de former une association canadienne d'expansion industrielle. Les participants se sont entendus sur l'utilité de cette association dont les objectifs seraient de mettre en oeuvre des programmes de formation et d'assurer des services de coordination. Le Conseil d'administration qui a été élu s'est vu confier la tâche de rédiger un projet de constitution et de déterminer les attributions de l'association (fonctionnement et programmes). La première réunion annuelle de l'Association canadienne d'expansion industrielle s'est tenue en mars 1969 à Ottawa, et les délégués de l'Agence y ont joué un rôle prépondérant.

Recherche

L'Agence a également poursuivi divers projets de recherches et d'études en vue d'évaluer les résultats de ses programmes, de déterminer les nouvelles possibilités de fabrication dans les régions désignées et de se mieux renseigner sur l'installation d'entreprises dans certaines régions.

Les études entreprises par les universités des provinces de l'Atlantique en vue d'évaluer les répercussions du programme de stimulants à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick ont été achevées en 1969. L'Université Queen a rédigé un rapport sur les répercussions des programmes de l'Agence dans la région au sud de la baie Georgienne. Le rapport

de l'étude portant sur le développement industriel dans la région de Moncton a également été terminé au cours de l'année.

L'Agence a patronné, de concert avec les gouvernements provinciaux, plusieurs nouvelles études de rentabilité, portant sur des projets d'installations de certaines entreprises. Deux rapports ont déjà été publiés dans le cadre de ces études; l'un porte sur la fabrication de mocassins de cuir en Ontario et l'autre traite de la fabrication des éléments de construction en bois au Nouveau-Brunswick. Une autre étude portant sur l'inventaire des emplacements industriels à Corner Brook (T.-N.), entreprise à la demande de l'Agence, a été terminée au cours de l'année.

L'Agence a continué d'attacher une grande importance à la recherche et à l'analyse dans les régions désignées de l'Atlantique, afin d'acquérir de plus vastes connaissances sur les possibilités que présentent ces régions pour l'installation de nouvelles entreprises de fabrication.

L'Agence a été transférée en juillet 1968 du ministère de l'Industrie à celui des Forêts et du Développement rural. Depuis le 1^{er} avril 1969, ses fonctions sont assumées par la Division de l'expansion industrielle du ministère de l'Expansion économique régionale.

TABLEAU 1

DEMANDES DE SUBVENTIONS, PAR RÉGIONS, AU 31 MARS 1969

<i>Région</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Nouvelles immobilisations</i>	<i>Possibilités d'emplois directs</i>
Provinces de l'Atlantique	301	\$897,523,000	21,701
Québec	289	800,110,000	16,934
Ontario	220	420,946,000	16,974
Provinces des Prairies	142	319,322,000	5,539
Colombie-Britannique	79	116,109,000	3,172
Indéterminé	9	58,959,000	715
TOTAL	1,040	\$2,612,969,000	65,035

TABLEAU 2

DEMANDES DE SUBVENTIONS, PAR CATÉGORIES D'INDUSTRIE,

AU 31 MARS 1969

<i>Industries de fabrication</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Nouvelles immobilisations</i>	<i>Possibilités d'emplois directs</i>
Produits alimentaires, boissons et tabacs	253	\$177,860,000	11,000
Produits de caoutchouc	5	5,888,000	297
Articles de cuir	11	2,612,000	515
Textiles	49	88,392,000	3,497
Bonneterie et vêtements	28	12,359,000	3,118
Produits du bois	160	106,190,000	7,141
Meubles	29	11,603,000	1,416
Pâtes et papiers	40	972,428,000	7,968
Impression et édition	30	7,095,000	598
Métaux de base	27	241,871,000	2,592
Fabrication de métaux	75	32,788,000	2,065
Machines	47	34,329,000	2,799
Transports	60	87,939,000	6,346
Produits électriques	31	57,712,000	5,493
Minéraux non métalliques	51	105,695,000	3,535
Pétroles et produits chimiques	74	646,984,000	3,998
Divers	70	21,224,000	2,657
TOTAL	1,040	\$2,612,969,000	65,035

Office d'expansion économique de la région atlantique (ADB)

Le présent chapitre est un résumé du rapport annuel de l'Office d'expansion économique de la région atlantique en date du 31 mars 1969. Le rapport complet fait l'objet d'une publication distincte.

La Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, en vigueur depuis le 20 décembre 1962, établit une corporation, composée de cinq personnes, ayant pour objet "d'enquêter sur les programmes et les initiatives propres à favoriser l'essor et l'expansion économiques de la région atlantique et de présenter un rapport au ministre à ce sujet". Le 31 juillet 1963, une modification de la Loi a permis de créer un Fonds d'expansion économique de la région atlantique d'une valeur de \$100 millions (qui par la suite a été porté à \$150 millions), d'augmenter le nombre de membres (de 5 à 11) et de charger l'Office de la préparation de plans à long terme pour le développement de la région.

Entre 1965 et 1968, le Parlement a accordé \$58,750,000 supplémentaires à l'Office sous forme de quatre crédits spéciaux. Au total, l'Office administre donc un fonds de \$208,750,000.

Au cours des six ans de son existence, l'Office a reçu du gouvernement l'autorisation d'engager \$189,527,553, dont \$142,894,047 avaient été déboursés au 31 mars 1969, date à laquelle la Loi a été abrogée et le ministère de l'Expansion économique régionale a assumé la responsabilité de ses engagements.

Ces engagements et dépenses sont répartis entre les

six catégories suivantes:

<i>Catégories</i>	<i>Engagements</i>	<i>Dépenses</i>
Aménagement routier	\$ 68,175,000	\$ 59,397,835
Énergie électrique	56,212,800	52,699,204
Services d'eau pour usage industriel	26,959,521	13,391,041
Laboratoires de recherches appliquées et laboratoires universitaires	12,361,279	4,051,637
Parcs et emplacements industriels	9,796,327	6,168,866
Projets divers	16,022,626	7,185,464
TOTAL	\$189,527,553	\$142,894,047

Au cours de la même période, les engagements et les dépenses étaient les suivants, selon la province:

<i>Province</i>	<i>Engagements</i>	<i>Dépenses</i>
Terre-Neuve	\$ 60,767,251	\$ 48,556,663
Nouvelle-Écosse	59,141,682	39,630,136
Nouveau-Brunswick	54,892,716	44,609,512
Île-du-Prince-Édouard	12,566,756	9,894,731
Travaux régionaux	2,159,148	203,005
TOTAL	\$189,527,553	\$142,894,047

Au cours de la période 1968-1969, l'Office s'est de nouveau engagé à concurrence de \$6,108,699. Les dépenses se sont élevées à \$37,966,613.

Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique (APPDA)

Le présent chapitre est un résumé du rapport annuel des initiatives prises jusqu'au 31 mars 1969, en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Le rapport complet a fait l'objet d'une présentation distincte.

Adoptée en 1958, cette loi prévoit la conclusion d'ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de l'Atlantique en vue d'une aide fédérale dans le domaine de la production, de la réglementation et du transport de l'énergie électrique. Cette aide peut être offerte sous forme de prêts à long terme destinés à amortir le coût de construction de centrales thermiques et de lignes de transport à haute tension, ou sous forme de subventions à l'extraction et l'utilisation de la houille pour la production d'électricité dans les provinces de l'Atlantique.

La mise en vigueur des ententes conclues en vertu de la Loi est assurée par la Commission d'énergie du Nord canadien, et il incombe aux commissions d'énergie provinciales de s'assurer que les sommes versées en subventions sont reportées par les divers producteurs d'énergie au compte de leurs clients industriels sous forme de remises ou de réductions de tarifs d'électricité.

Prêts pour la construction d'installations énergétiques

Au cours de l'année à l'étude, un certain nombre d'ententes ont été conclues, ou modifiées au besoin, autorisant des

prêts d'un montant global de \$55,846,350 pour la construction de nouvelles installations et l'annulation ou le financement supplémentaire de travaux déjà approuvés.

Les avances relatives à la partie achevée des projets autorisés ont totalisé \$43,534,625, dont \$12,505,106 ont été versés à la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, \$17,050,055 à la Commission d'énergie de Terre-Neuve et du Labrador et \$13,979,463 à la Commission d'énergie de Nouvelle-Écosse.

Le 31 mars 1969, le Canada a reçu des commissions provinciales une somme de \$3,780,371, représentant l'amortissement de dettes relatives aux travaux achevés. La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick a remboursé un total de \$2,280,856 (soit \$446,528 en principal et \$1,834,328 en intérêt), laissant à la fin de l'année un solde impayé de \$52,515,788. La Commission d'énergie de Terre-Neuve et du Labrador a remboursé \$30,288 (soit \$5,143 en principal et \$25,145 en intérêt), laissant à la fin de l'année un solde impayé de \$48,006,719. Pour sa part, la Commission d'énergie de Nouvelle-Écosse a remboursé \$1,469,286 (soit \$304,549 en principal et \$1,164,737 en intérêt), laissant un solde impayé de \$47,462,241.

Versement de subventions aux charbonnages

Le versement de subventions au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse a continué au taux de 1,05 millième par kilowatt d'énergie électrique produite par les centrales thermiques

Direction des projets expérimentaux

fonctionnant à la houille extraite dans les provinces de l'Atlantique. Les subventions versées au cours de l'année se sont élevées à \$2,177,751. Au cours de l'année, les subventions accordées à ces deux provinces ont atteint \$2,267,075, portant sur un volume approximatif de 1,530,361 tonnes de charbon utilisé.

La Direction des projets expérimentaux, autrefois du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, est passée, en juillet 1968, au ministère des Forêts et du Développement rural.

La Direction s'occupe principalement du Programme de relance du Canada; elle a été créée pour participer à l'élaboration, la vérification et la mise en application de techniques de motivation et de formation des adultes défavorisés, afin de leur permettre d'accéder à un emploi stable et productif.

Le personnel de la Direction est particulièrement compétent dans les domaines de la recherche, de l'instruction élémentaire, de la formation professionnelle et des relations communautaires, de même que dans tout ce qui a trait au recrutement, à la motivation et à l'orientation. En 1968-1969, ses agents ont eu un rôle consultatif auprès des quatre Sociétés de relance de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et de l'Alberta. L'objectif de ces sociétés consiste à élaborer des programmes destinés à aider les adultes désavantagés à sortir de leur état de pauvreté et d'apathie, en leur inculquant des connaissances pratiques, une instruction élémentaire et une formation professionnelle appropriée au contexte économique moderne.

Pendant l'année, le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick ont signé une entente en vue de l'établissement d'une

Société de relance dans le comté de Kent. Au Manitoba, on poursuivait les pourparlers en vue d'établir une société dont le siège sera situé à Le Pas. Les deux sociétés en question sont depuis lors entrées en activité.

Études et ressources

Par ailleurs, la Direction a terminé un Inventaire de la recherche sur l'éducation des adultes au Canada, 1964-1968. Elle a de plus effectué des inventaires de la documentation disponible sur la communauté, sur le recrutement, la motivation et l'orientation, ainsi qu'une série d'études portant sur les rapports qui existent entre l'éducation et le travail.

Au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, on a effectué une enquête sur les ressources humaines et une enquête sur les possibilités économiques. De plus, on a publié une bibliographie provisoire sur l'éducation des adultes. La Direction a conçu des formules qui serviront aux Sociétés de relance dans leurs travaux de recherche. Elle prépare également un répertoire qui permettra l'identification systématique des populations auxquelles s'adresse le Programme de relance.

On a commencé à compiler une bibliographie des recherches biophysiques ayant une incidence sur l'étude de la pauvreté.

Formation du personnel

La Direction a formé des groupes d'études et a fourni de la documentation et de l'équipement technique pour la formation du personnel.

Une autre réalisation de la Direction consiste en une nouvelle méthode destinée à faciliter la tâche du moniteur dans l'établissement de ses programmes de cours. Cette nouvelle méthode a fait l'objet d'une publication. On a en outre réalisé un film devant servir à la formation des moniteurs. Le montant des fonds, accordés aux quatre Sociétés de relance par le gouvernement fédéral, apparaît au tableau ci-après. On remarquera que deux des sociétés observent l'année civile, tandis que les deux autres, l'année financière.

FONDS DES SOCIÉTÉS DE RELANCE (1968-1969)

<i>Société de relance</i>	<i>Année d'exploitation</i>	<i>Montant</i>
Alberta	1 ^{er} janv. au 31 déc. 1968	\$1,170,000
Nouvelle-Écosse	1 ^{er} janv. au 31 déc. 1968	858,000
Saskatchewan	1 ^{er} avril 1968 au 31 mars 1969	765,000
Île-du-Prince-Édouard	1 ^{er} avril 1968 au 31 mars 1969	842,065
TOTAL		<u>\$3,635,065</u>

Loi sur le fonds de développement économique rural (FODER)

La Loi sur le Fonds de développement économique rural, adoptée en 1966 et modifiée en 1967, affectait une somme de \$300 millions à la réalisation de plans d'ensemble de développement rural préparés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces plans devaient être mis en oeuvre dans des régions choisies par les deux paliers de gouvernement, où les revenus sont généralement faibles à cause de graves problèmes d'adaptation et offrent des possibilités de développement reconnues. Le programme était administré, au niveau fédéral, par le ministère des Forêts et du Développement rural.

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a abrogé la Loi du FODER. Cependant, même si le fonds a cessé d'exister le 1^{er} avril 1969, les engagements et les ententes intervenus en vertu des programmes du FODER devront être respectés jusqu'à expiration par le ministère de l'Expansion économique régionale.

Depuis la création du Fonds, en 1966, jusqu'au 31 mars 1969, le gouvernement fédéral a conclu cinq ententes avec quatre provinces différentes en vue du développement global de régions rurales.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Le dernier des plans du FODER concerne le développement complet et coordonné de l'Île-du-Prince-Édouard au cours des 15 prochaines années. Une entente à cet effet a été conclue entre le gouvernement fédéral et celui de la province le 7 mars 1969. Comme cette entente n'entrait pas en vigueur avant le 1^{er} avril 1969, il n'y eut aucune dépense au cours de l'année financière 1968-1969.

Aux termes de l'entente, le gouvernement fédéral s'engage à dépenser jusqu'à \$125 millions au cours de la première phase de la mise en oeuvre du plan qui prendra de cinq à sept ans. De cette somme, \$76,448,000 proviendront du Fonds de développement économique rural, (à l'avenir, du budget du ministère de l'Expansion économique régionale), \$11,989,000, du budget des autres ministères fédéraux qui contribuent au plan et \$36,563,000, d'emprunts. La contribution du gouvernement provincial aux projets et programmes approuvés conjointement s'élèvera à \$117,963,000 au cours de la première phase de la mise en oeuvre.

Stratégie

La stratégie consiste à exploiter au maximum les ressources de l'Île susceptibles de devenir rentables, en particu-

lier l'agriculture. Le plan prévoit également une forte expansion des installations touristiques, une meilleure utilisation des ressources forestières, la rationalisation de l'industrie de la pêche et un vaste programme d'éducation et de formation dans le but de réaliser pleinement le potentiel de l'effectif ouvrier. Les autres objectifs du plan consistent à accroître l'efficacité des industries de transformation et de fabrication, et à augmenter les mises de fonds dans la construction domiciliaire, les services de santé et de bien-être et autres infrastructures nécessaires à un développement harmonieux.

On s'attend à ce que les investissements et les changements dans la structure économique de l'Île contribuent à activer l'expansion économique de la province au taux de 7 p. 100 par an, pendant toute la durée du plan.

RÉGION DU NORD-EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Au cours de l'année 1968-1969, la contribution du gouvernement fédéral, par l'entremise du FODER, au plan de développement rural du nord-est du Nouveau-Brunswick, a été de \$3,172,745. Voici quels en étaient les principaux programmes.

Main-d'oeuvre

Les inscriptions au cours d'éducation des adultes (école du soir) s'élevaient à 1,147 pour la session d'automne et à

1,127 pour la session du printemps. De plus, 512 personnes se sont inscrites aux cours de métiers et de formation professionnelle. On a terminé les plans d'agrandissement de l'école de métiers de Bathurst et les travaux de construction de l'école de formation professionnelle et de métiers de Campbellton se poursuivent. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration assume la majeure partie du coût de la formation professionnelle et des allocations à la formation.

Orientation

Le programme d'orientation amorcé en 1968 occupe un personnel composé d'un directeur, de quatre animateurs et d'un spécialiste en formation et en documentation, aidés de quelques particuliers de la région. Jusqu'ici, 460 familles ont eu recours à ces services, et on estime que 202 d'entre elles pourront profiter de l'aide à la réinstallation. Ces services ont coûté \$125,309 en 1968-1969.

Réaffectation des terres

Ce programme prévoit l'acquisition de terres, (10 propriétés ont déjà été achetées), des subventions à la réinstallation, l'achat de terres en vue de l'aménagement d'un parc à Eel River Bar et de fermes expérimentales et de démonstration (une ferme pour la culture des céréales et une pour l'élevage des bovins de boucherie). Les dépenses du gouvernement fédéral au cha-

pitre de la réaffectation des terres se sont élevées à \$148,912.

Logement

On a terminé les études préliminaires, les plans et les travaux d'urbanisme dans six centres approuvés, et on a effectué des études préliminaires dans six autres localités. A la fin de l'année, on avait presque terminé la construction de 40 logis, à Bathurst, et de 104, à Campbellton; la construction en est maintenant terminée.

Transport

Le parachèvement d'un tronçon de 14 milles de route et les travaux entrepris sur un tronçon de 28 milles de la route de service Bathurst - Saint-Quentin, le parachèvement d'un tronçon de la route Allardville - Bathurst Mines et les réparations effectuées sur la route Saint-Isidore - Allardville ont coûté \$1,149,177 en 1968-1969.

Occasions d'emploi

On a provisoirement embauché environ 200 travailleurs sans emploi pour des travaux de débroussaillage, de reboisement et d'aménagement forestier en attendant qu'ils puissent profiter de nouvelles occasions d'emploi.

RÉGION DE MACTAQUAC AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'entente du FODER pour la région de Mactaquac a été signée en septembre 1966. Au cours de l'année financière 1968-1969, les dépenses encourues par le gouvernement fédéral aux termes de cette entente se sont élevées à \$940,997.

Tourisme et récréation

C'est le tourisme et la récréation qui ont profité de la majeure partie des fonds affectés au développement de cette région, soit \$767,772. Le parc Mactaquac dispose maintenant de presque tous les services essentiels. On a ouvert une première section du parc au public et les travaux d'aménagement des 100 premiers emplacements de camping étaient bien amorcés. Le parc secondaire de Woodstock était prêt pour l'ouverture de la saison d'été 1969. On a acheté et placé sur fondations toutes les bâtisses principales et la plupart des bâtisses secondaires prévues au plan d'aménagement du village historique.

Projet de Nackawic

La phase 1 de l'aménagement du nouveau lotissement de Nackawic est presque terminée. On compte maintenant 151 terrains pourvus des services, une usine de traitement des eaux usées et deux petites maisons de rapport.

Dans le cadre du programme spécial de formation de la main-d'oeuvre, en rapport avec l'établissement de l'usine de pâtes et papiers de Sainte-Anne - Nackawic, on a préparé des cours de formation appropriés et on a choisi et formé des contremaîtres. On a aussi offert des cours de recyclage pour adultes.

Programme de réaffectation des terres

En vertu du programme établissant une réserve de terres, la Société d'aménagement régional a fait des transactions (achats, locations, ventes) portant sur 5,000 acres environ de terrain. Dans le cadre d'un projet connexe, on a aidé les propriétaires fonciers à s'installer ailleurs; un autre projet consistait à encourager le regroupement des propriétés boisées.

Les services d'agronomie organisés en vertu du plan comprennent une étude des techniques d'aménagement et d'exploitation des terres boisées et l'organisation des propriétaires en association pour l'exploitation de leurs boisés.

BAS-SAINT-LAURENT, GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA MADELEINE, QUÉBEC

Le 26 mai 1968, les gouvernements du Canada et du Québec signaient une entente générale de coopération en vue du développement de cette région de l'est du Québec.

L'entente propose une contribution fédérale de \$212 millions sur un total de \$258 millions qu'on se propose d'investir au cours d'une période de cinq ans. Le FODER contribuerait pour \$86 millions de la part du fédéral.

Les grands objectifs du plan tiennent au redressement économique de ce vaste territoire par la modernisation des secteurs de base traditionnels (agriculture, pêches et forêts), par la création d'activités nouvelles dans les secteurs des mines et du tourisme, par un programme de formation et de réaffectation de la main-d'oeuvre, et par l'accélération de l'urbanisation et la mise en place des services et de l'infrastructure nécessaires à la réalisation des grands objectifs.

Forêts

Dans le secteur forestier, l'accent a surtout été mis sur la réorganisation de l'exploitation par l'achat de terrains privés et de droits de concessions en vue de constituer des forêts domaniales. On a consacré des sommes importantes à l'amélioration de trois pépinières d'où sortiront annuellement 25 millions de semis qui serviront au reboisement du territoire. Le reboisement et la restauration forestière ont débuté dans les terres publiques et privées du territoire, grâce à la coopération des équipes de travail qui suivaient des cours de formation professionnelle. Le FODER a contribué pour environ \$950,000, soit 50 p. 100 du coût du programme au cours de l'année.

Pêches

Dans le secteur des pêches, la première étape a consisté à recenser les pêcheurs côtiers. La politique consiste à encourager la pêche aux espèces de plus haute valeur commerciale, et à aider la pêche hauturière par la formation de spécialistes.

Le gouvernement du Canada paie la moitié de la subvention de \$355,000 à la municipalité de Newport pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dont le but principal est de desservir de façon plus satisfaisante les usines de transformation du poisson de cette localité. Le gouvernement fédéral a versé \$43,000 à ce projet, au cours de l'année financière 1968-1969.

Deux projets de recherche connexes ont débuté au cours de l'année, relativement à l'amélioration des procédés de transformation et de mise en marché dans l'industrie du poisson frais et congelé et à l'encouragement à la pêche de nouvelles espèces.

Tourisme

Au cours de l'exercice 1968-1969, le gouvernement fédéral a versé \$241,000, puisés au FODER, pour l'aménagement touristique. On note, au nombre des projets, la préparation d'un plan directeur pour l'aménagement de stations touristiques à Mont-Saint-Pierre, Percé et Carleton, l'achat de terrains requis pour l'aménagement d'un terrain de camping à Trois-Pistoles, et la modernisation de la pisciculture de Gaspé destiné à l'ensemencement des rivières à saumon du territoire.

Transport

Le fait le plus marquant à ce chapitre a été la construction d'une route de ceinture dans la région des monts McGerigle. Cette route est en rapport direct avec l'exploitation minière dans le comté de Gaspé-Nord. Sur les \$390,000 affectés à ce projet, \$292,000 provenaient du gouvernement fédéral.

Agriculture

Le gouvernement fédéral participe financièrement au fonds de développement agricole et au programme destiné à améliorer la compétence technique des cultivateurs. Des travaux de recherches orientés en fonction des besoins de la région sont en cours à la station agricole de La Pocatière. Le FODER a dépensé \$20,000 pour l'agriculture au cours de l'année. Le ministère de l'Agriculture du Canada a aussi contribué pour certaines sommes.

Relèvement social

Ce programme vise à établir des services d'orientation et de recyclage professionnel, surtout en vue des changements qui se produiront dans les secteurs traditionnels. Durant l'exercice 1968-1969, une somme de \$72,500 a été affectée à ce poste, dont \$58,000 proviennent des fonds fédéraux.

Éducation des adultes

Le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration contribue à la réalisation du programme de cours de pré-

emploi et de formation professionnelle. Le ministère de l'Éducation du Québec et les commissions scolaires régionales, en collaboration avec les Centres de la main-d'oeuvre de la région, ont mis sur pied un grand nombre de classes pour adultes.

RÉGION D'INTERLAKE AU MANITOBA

Au 31 mars 1969, il y avait déjà deux ans, ou presque, que le plan décennal de développement de la région d'Interlake était lancé. Le coût des travaux en 1968-1969 s'élevait à \$5 millions, dont \$3,200,000 payés par le gouvernement fédéral.

Agriculture

Un des objectifs les plus importants, c'est de mettre en valeur les ressources de la région tout en assurant aux agriculteurs un revenu stable et satisfaisant. On offre aux agriculteurs un octroi de \$4 l'acre pour débroussailler des terres en vue de leur mise en culture; plus de 30,000 acres ont déjà été débroussaillés et on a reçu des demandes d'octroi pour une superficie de 75,000 acres. On a entrepris sept importants projets de drainage. On a commencé à acheter des terres qui offrent peu de possibilités de rendement, dans le cadre d'un programme de réaffectation des terres.

Pêches

Dans le cadre d'un programme de rationalisation de l'industrie de la pêche, le Corps de la Main-d'oeuvre du Canada a donné une formation pratique de base en menuiserie, ainsi qu'en communication et esprit d'initiative aux pêcheurs, en construisant des salles communautaires dans cinq villages de pêcheurs. A la suite de cette expérience, beaucoup de pêcheurs ont décidé de changer d'emploi et plusieurs autres se sont inscrits à des cours de recyclage scolaire. Un autre projet important visant à moderniser l'industrie de la pêche a été réalisé; il s'agit de la construction d'un centre de formation pour les pêcheurs de la région, à Hnaua sur le lac Winnipeg, où les cours ont débuté à l'été 1969.

Récréation

Au nombre des mesures qui ont été prises en vue de développer les installations touristiques, on compte l'achat, par la Division des parcs provinciaux, des terrains de la station d'été de Winnipeg Beach en vue de les réaménager en un centre balnéaire, l'amélioration d'une plage située au nord de Gimli et des études menées dans d'autres secteurs. On a aménagé trois parcs de moindre importance le long du lac Manitoba. La protection de la faune fait aussi partie du programme de récréation; on a commencé à établir des réserves sur les terres de la Couronne pour les oiseaux migrateurs et non migrateurs.

Industrie

Le succès du plan de développement dépend en bonne partie de l'exploitation du potentiel industriel de certaines villes comme Selkirk et d'autres localités du sud de la région, afin qu'elles puissent absorber le surplus de main-d'oeuvre de la région agricole du nord. On a fait appel au FODER et à des fonds locaux pour aménager à Selkirk un parc industriel qui a déjà attiré de nouvelles entreprises. A Gimli, une nouvelle distillerie emploie 80 travailleurs; les fermiers d'Interlake lui vendent la majeure partie du grain qu'elle utilise, et celle-ci revend la drêche aux éleveurs de bestiaux. On a aussi attiré à Interlake d'autres industries, comme des fabriques de vêtements, une usine de roulottes et les bureaux d'une compagnie d'entrepreneurs. L'Agence de développement régional offrait aux industries de la région un régime d'aide financière.

Réseau routier

Le gouvernement fédéral se charge de 60 p. 100 du coût de la réfection de la route principale n° 6, à l'ouest, et de la route principale n° 68 qui relie le lac Winnipeg au lac Manitoba. On a aussi accordé la priorité à la construction de grandes routes dans les divisions de recensement n° 12 et n° 9, en tenant compte spécialement des besoins créés par l'application du programme de centralisation des écoles.

Éducation des adultes

Une partie importante du programme est consacrée à l'éducation des adultes. En vertu des programmes de formation professionnelle du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, plus de 640 adultes se sont inscrits à 40 cours de recyclage scolaire préparatoires aux cours de formation professionnelle, 260 ont suivi des cours de gestion agricole et 15 ont appris à conduire de la machinerie lourde.

Le Corps de la main-d'oeuvre du Canada, dirigé par le gouvernement provincial, mais financé à 90 p. 100 par le gouvernement fédéral, a donné des cours de formation technique à 267 travailleurs et les a aidés à s'adapter aux conditions de vie dans la société actuelle. En vertu d'autres programmes compris dans l'entente, le Corps a pu entreprendre l'aménagement de parcs et la construction d'une fabrique d'équipement de parcs qui, à l'avenir, servira de centre de formation où le Corps sera encore plus actif. En outre, au cours de l'exploration géologique de la région d'Interlake, le Corps de la main-d'oeuvre et la compagnie de forage intéressée se sont entendues pour former plusieurs équipes qui utilisent le matériel dont dispose le Corps.

Budget du FODER

TABLEAU 1

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU NORD-EST

DU NOUVEAU-BRUNSWICK, AU 31 MARS 1969

	<i>Programmes approuvés</i>	<i>Dépenses</i>
Orientation	\$ 193,810	\$ 125,309
Réaffectation des terres	378,674	148,912
Amélioration des terres agricoles	5,000	2,306
Expansion de l'industrie de la pêche	258,500	269,303
Transport	1,140,000	1,149,177
Récréation	4,000	-
Occasions d'emploi	31,047	29,712
Administration	309,333	223,979
Évaluation	51,333	24,047
Subvention pour mise en application	1,200,000	1,200,000
TOTAL	\$ 3,571,697	\$ 3,172,745

TABLEAU 2

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE

MACTAQUAC (N.-B.), AU 31 MARS 1969

	<i>Programmes approuvés</i>	<i>Dépenses</i>
Orientation	\$ 45,276	\$ 17,035
Réaffectation des terres	113,150	55,750
Gestion des ressources	34,360	15,544
Récréation	737,364	767,772
Lotissement et services	800	800
Administration	128,452	84,096
TOTAL	\$ 1,059,402	\$ 940,997

TABLEAU 3

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT, DE LA GASPÉSIE
ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, AU 31 MARS 1969

	<i>Programmes approuvés</i>	<i>Dépenses</i>
Administration	\$ 674,031	\$ 520,510
Agriculture	264,576	19,578
Forêts	1,294,060	945,249
Pêches	259,260	7,094
Récréation et tourisme	441,119	241,766
Relèvement social et formation de la main-d'oeuvre	360,000	77,111
Urbanisation	476,692	50,781
Transports régionaux	686,250	216,225
Recherche	159,975	106,291
TOTAL	<u>\$ 4,615,963</u>	<u>\$ 2,184,605</u>

TABLEAU 4

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION
D'INTERLAKE, MANITOBA, AU 31 MARS 1969

	<i>Programmes approuvés</i>	<i>Dépenses</i>
Administration	\$ 90,000	\$ 90,956
Formation de la main-d'oeuvre	144,900	128,971
Corps de la main-d'oeuvre	232,200	221,541
Évaluation	16,675	16,001
Aménagement des terres	120,000	102,047
Régularisation des crues	300,000	355,875
Routes	1,230,000	1,102,653
Gestion des ressources	225,750	198,194
Récréation	253,200	189,118
Réaffectation des terres	190,125	120,708
Formation dans l'industrie	208,125	150,000
Affaires municipales	69,000	54,143
Parc industriel	125,000	124,982
Rationalisation de l'industrie de la pêche	3,750	-
Subvention pour mise en application	360,000	360,000
TOTAL	<u>\$ 3,568,725</u>	<u>\$ 3,215,189</u>

Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes (UTMM)

TABLEAU 5

BUDGET TOTAL DES PROGRAMMES DU FODER, AU 31 MARS 1969

	<i>Programmes approuvés</i>	<i>Dépenses</i>
Nord-est du Nouveau-Brunswick	\$ 3,571,697	\$ 3,172,745
Région de Mactaquac, (N.-B.)	1,059,402	940,997
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	4,615,963	2,184,605
Région d'Interlake (Manitoba)	3,568,725	3,215,189
TOTAL	<u>\$12,815,787</u>	<u>\$ 9,513,536</u>

Adoptée en 1948, la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes a confié au gouvernement fédéral la responsabilité de construire les principaux ouvrages de protection d'environ 100,000 acres de terres marécageuses récupérables. D'autre part, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont assumé la responsabilité de veiller à l'utilisation rationnelle des étendues marécageuses rendues cultivables.

Depuis le 1^{er} avril 1969, l'application de cette loi est dévolue au ministère de l'Expansion économique régionale.

Les ententes signées en 1966 entre le gouvernement du Canada et ceux des trois provinces Maritimes prévoyaient que l'exploitation et l'entretien des ouvrages construits aux termes du programme de l'UTMM, auparavant de compétence fédérale, seraient désormais confiés aux gouvernements provinciaux. Cette passation de pouvoirs sera révolue le 31 mars 1970. Aux termes de cet accord, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir les services techniques exigés par les programmes provinciaux de conservation du sol et de l'eau.

En 1963, l'Administration de l'UTMM a été intégrée, en qualité d'organisme fonctionnel, à l'ARDA, pour assumer par la suite la responsabilité technique de certains travaux mentionnés dans l'accord ARDA (voir chapitre ARDA).

Organisation

Lors du déménagement de la Division de l'administration de l'UTMM et du bureau régional de l'ARDA à Moncton (N.-B.) en janvier 1968, les services techniques sont demeurés à Amherst (N.-É.). Ces services se répartissent de la manière suivante: conservation, ressources en eau, ateliers et entrepôts, levés, plans et photogrammétrie, études et construction.

Les services de construction ont leur permanence à Amherst et à Windsor (N.-É.) et, s'il y a lieu, des bureaux temporaires sont établis sur les chantiers.

Travaux et superficies protégées

Le Tableau 1 indique le nombre de travaux en cours et de superficies protégées, au 31 mars 1969.

TABLEAU 1

<i>Province</i>	<i>Nombre de travaux en cours</i>	<i>Superficies protégées</i>
Nouvelle-Écosse	86	44,575
Nouveau-Brunswick	28	37,310
Île-du-Prince-Édouard	1	275
TOTAL	115	82,160

On trouvera au Tableau 2 le détail des travaux exécutés dans chaque province et des superficies protégées.

Construction d'ouvrages

La protection des terrains marécageux contre les atteintes de la marée est généralement assurée par la construction de digues. Pour permettre l'écoulement des eaux douces, on érige, au point d'intersection des principaux cours d'eau, des "aboiteaux". On construit aussi au besoin des digues le long des cours d'eau et des plages. Ces ouvrages comprennent:

232 milles de digues, dont 82 milles sont protégés d'un revêtement de pierre ou de bois;

404 aboiteaux;

5 grands barrages de marée; et

20 milles d'ouvrages de protection des berges.

Des études de rentabilité ont dicté la tendance actuelle qui consiste à protéger plusieurs zones à la fois en construisant un seul grand aboiteau (ou barrage) au lieu de plusieurs milles de digues et de nombreux petits aboiteaux. Cette méthode a été déjà adoptée lors de la construction des barrages de Shepody, Tantramar, Annapolis et Petitcodiac. Cette technique a rendu désuets un certain nombre d'ouvrages construits antérieurement.

Améliorations en vue du transfert de compétence aux provinces

Au cours de l'année 1968-1969, le gouvernement du Canada a confié aux trois provinces Maritimes l'exploitation et l'entretien d'ouvrages de protection de 69 terrains marécageux.

Au cours de la période de transition, les ouvrages de protection font l'objet de travaux de rénovation. Durant l'année, 63 ouvrages de protection ont été ainsi améliorés.

Travaux courants

Des études ont révélé qu'il est plus avantageux d'extraire, de transporter et de poser, au cours de l'hiver, la pierre de remblayage utilisée dans la plupart des travaux. Au cours de l'hiver 1968-1969, ce programme a été poursuivi avec succès dans les chantiers suivants:

NOUVELLE-ÉCOSSE

Amherst Point	Minudie	Scotch Village
Barrage rivière Annapolis	Ville de Newport	Southside
Athol	Rivière Onslow Nord	Stewiacke
Barronsfield	Pereaux	Tufts
Central Onslow	Princeport	Upper Maccan
Converse	Rhynds Creek	Wellington
Grand Pré	Rivière Hébert	Wentworth
Kennetcook	Sainte-Croix	

NOUVEAU-BRUNSWICK

Aulac	Île Dixon	Taylor Village
Beaumont	Village Gautreau	Westcock

Voir au Tableau 2 le relevé à jour des dépenses qu'ont entraînées ces travaux.

Travaux spéciaux

La construction d'importantes installations polyvalentes combinant à la fois les fonctions d'aboiteaux et d'assises de routes ou de voies ferrées, s'est poursuivie au cours de l'année sur deux chantiers.

Le barrage-chaussée de la rivière Petitcodiac a été ouvert à la circulation au cours de l'année. Des vannes et des treuils électriques ont été installés sur les déversoirs, et la section de chaussée en enrochement a été élargie et portée à son profil normal.

Un contrat au montant de \$1,918,298 a été adjugé en 1968 pour la construction du barrage-chaussée de la rivière Avon, à Windsor (N.-É.). Cet ouvrage offrira:

- 1) une protection aux terres marécageuses situées en amont;
- 2) une assise sous forme de digue qui permettra au ministère de la Voirie de la Nouvelle-Écosse et au *Dominion Atlantic Railway* de construire une route et une ligne de chemin de fer enjambant la rivière Avon, éliminant ainsi les ponts actuels et la voie ferroviaire qui traverse la ville de Windsor;

3) une réserve d'eau douce à proximité de la ville.

En 1968-1969, les travaux de construction de l'ouvrage de régularisation en béton armé ont progressé dans les délais prévus.

Travaux de L'UTMM

TABLEAU 2

TRAVAUX EN COURS ET DÉPENSES, AU 31 MARS 1969

NOUVELLE-ÉCOSSE

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Advocate	20	Cumberland	489	\$ 141,008.62	\$ 17.86
Allan (Rivière)	30	Annapolis	122	52,837.72	9,100.15
Amherst Point	42	Cumberland	2,252	231,048.83	30,563.38
Annapolis (Barrage de la rivière)	103	Annapolis	4,300	1,654,635.32	18,258.07
Armstrong Marsh	75	Hants	53	20,302.67	-
Argyle	108	Yarmouth	45	15,832.69	-
Athol	78	Cumberland	131	31,946.44	6,152.80
Avon (Barrage de la rivière)	124	Hants	-	-	287,418.06
Avonport	92	Kings	255	116,755.89	647.64
Barronsfield	45	Cumberland	237	99,786.39	5,177.82
Belcher Street	91	Kings	346	139,845.35	1,360.70
Belmont	105	Hants	72	29,621.35	-

NOUVELLE-ÉCOSSE (suite)

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Bishop Beckwith	65	Kings	604	221,377.17	18,314.68
Brown Salt Pond	59	Yarmouth	294	25,377.16	27.20
Burlington	88	Hants	106	47,386.18	-
Burntcoat	111	Hants	37	15,709.11	-
Castle Frederick	16	Hants	145	59,300.88	-
Central Onslow	86	Colchester	291	57,173.92	3,354.90
Centre Burlington	48	Hants	158	38,044.14	-
Chambers	79	Hants	61	16,869.45	89.38
Chegoggin	70	Yarmouth	425	33,346.59	-
Chignecto	87	Cumberland	544	47,127.08	-
Converse	44	Cumberland	838	200,387.14	39,532.87
Dentiballis	13	Annapolis	348	179,210.62	11,587.19
Dugau	5	Annapolis	172	50,318.38	97.92
Elderkin	14	Hants	203	92,845.69	-
Falmouth (Grande digue de)	3	Hants	975	193,632.99	2.04

NOUVELLE-ÉCOSSE (suite)

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Falmouth Village	17	Hants	97	49,373.78	7.95
Farnham (Digue de)	76	Kings	192	37,663.76	65.76
Flemming	66	Colchester	277	48,060.61	-
Fort Belcher	40	Colchester	181	70,921.38	-
Fort Ellis	106	Colchester	203	50,048.04	-
Fort Lawrence - Amherst	95	Cumberland	3,400	85,460.67	6.93
Glenholme	64	Colchester	292	65,997.53	-
Goose Bay	71	Yarmouth	269	29,753.52	-
Grand Pre	8	Kings	3,013	687,221.61	35,953.09
Great Village	114	Colchester	518	404,024.88	46,718.73
Greenhill	93	Hants	53	45,374.91	-
Green's Creek	121	Colchester	75	35,349.45	-
Habitant	41	Kings	677	25,299.83	18,843.19
Herbert (Rivière)	50	Hants	77	48,478.50	-
Highland Village	97	Colchester	212	84,084.25	-

NOUVELLE-ÉCOSSE (suite)

Nom du marais	Numéro de l'entreprise	Comté	Superficie protégée (en acres)	Dépenses	
				1949-1968	1968-1969
Horton	72	Kings	309	113,319.29	143.82
Isgonish	15	Colchester	491	185,346.71	96.00
John Lusby	53	Cumberland	821	161,246.34	16,054.06
Kennetcook	61	Hants	169	70,998.54	12,207.01
Kentville	82	Kings	71	23,698.59	233.26
Lower Truro	81	Colchester	399	89,266.58	79.41
Maccan	63	Cumberland	200	42,709.28	12,232.86
Mantua Poplar Grove	85	Hants	362	95,979.63	33.05
Martock	69	Hants	1,478	183,134.63	-
Masstown	23	Colchester	986	252,106.81	277.45
Minudie	54	Cumberland	2,711	195,174.22	46,829.89
Nappan-Maccan	115	Cumberland	388	38,829.88	3,825.52
Nappan (Barrage de la rivière)	109	Cumberland	1,074	178,716.72	355.30
New Minas	57	Kings	304	130,008.44	931.54
Newport Town	27	Hants	338	91,208.35	1,525.68

NOUVELLE-ÉCOSSE (suite)

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Noel Shore	24	Hants	309	194,469.42	3,854.40
Old Barns	90	Colchester	181	55,938.53	-
Onslow North River	67	Colchester	496	99,916.62	35,240.26
Pereaux	101	Kings	113	22,688.84	8,246.12
Princeport	77	Colchester	49	20,971.64	2,678.21
Queen Anne	4	Annapolis	477	207,843.28	1,736.80
Rhynds (Ruisseau)	112	Hants	187	61,158.37	1,610.70
Rivière Hébert	46	Cumberland	1,052	307,684.19	49,825.71
Round	39	Colchester	86	50,897.99	3,387.50
Ryerson	18	Annapolis	86	61,252.84	909.57
Saulnierville	6	Digby	73	9,610.93	-
Scotch Village	49	Hants	89	36,165.50	10,111.64
Seaman	55	Cumberland	441	52,946.20	-
Selmah	47	Hants	188	28,340.37	23.88
Shubenacadie	116	Hants	111	24,764.45	-

NOUVELLE-ÉCOSSE (suite)

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Southside	113	Colchester	134	34,654.81	2,242.91
Starr's Point	80	Kings	303	123,942.53	183.52
Sainte-Croix	38	Hants	248	169,280.17	4,488.42
St. Mary's (Baie de)	52	Digby	692	120,699.55	54.40
Stewiacke	98	Colchester	146	45,089.31	2,601.99
Sunny Slope	104	Hants	17	11,352.73	-
Tregothic	68	Hants	576	68,144.69	27.20
Truro (parc endigué de)	11	Colchester	878	148,574.15	-
Tufts	117	Colchester	87	22,240.08	1,440.71
Upper Maccan	119	Cumberland	169	32,818.91	7,820.74
Victoria Diamond Jubilee	12	Colchester	527	117,267.18	1,038.02
Wellington	56	Kings	3,105	147,184.41	13,301.72
Wentworth	100	Hants	150	48,666.60	10,861.53
Windsor Forks	2	Hants	465	90,183.92	-
Annapolis Royal (Ville)	-	-	-	27,624.41	-

NOUVELLE-ÉCOSSE (suite)

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Annapolis (Levé de la rivière)	-	-	-	27,049.60	-
Bartlett (plage)	-	-	-	2,644.17	-
Comeau	-	-	-	38,268.06	-
Fox Bow	-	-	-	20,242.73	-
Granville Centre	-	-	-	27,213.80	-
McKay	-	-	-	17,165.94	-
Messenger	-	-	-	3,457.06	-
Mill	-	-	-	7,321.94	-
Morse	-	-	-	4,616.95	-
Morse Bishop	-	-	-	3,173.26	-
Moschelle	-	-	-	28,719.68	-
Mont Anne	-	-	-	60,302.71	-
Pré-Rond	-	-	-	9,014.96	-
Ricketson	-	-	-	2,519.54	-
Rosette	-	-	-	2,977.37	-

NOUVELLE-ÉCOSSE (suite)

Nom du marais	Numéro de l'entreprise	Comté	Superficie protégée (en acres)	Dépenses	
				1949-1968	1968-1969
Shipley	-	-	-	4,609.00	-
Tupperville	-	-	-	18,608.25	-
Upper Belleisle	-	-	-	32,091.75	-
Upper Nappan	-	-	-	54,929.55	-
Walker	-	-	-	5,210.13	-
Windermere	-	-	-	49,026.18	-
Woodworth	-	-	-	23,487.11	-
Paielements à la province de la Nouvelle-Écosse				<u>27,195.42</u>	<u>200,829.08</u>
Total pour les travaux exécutés en Nouvelle-Écosse				\$ 10,342,802.28	\$ 990,638.19

NOUVEAU-BRUNSWICK

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise.</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Aulac	24	Westmorland	2,050	\$ 357,315.77	\$ 48,163.95
Beaumont	19	Westmorland	207	110,235.24	16,432.82
Belliveau Village	11	Westmorland	191	27,949.83	2,137.77
Black River	50	Saint John	41	16,469.10	-
Calkins	30	Albert	227	124,030.74	1,285.36
Chartersville	45	Westmorland	348	87,618.25	6,801.15
College Bridge	27	Westmorland	873	173,380.06	10,005.16
Coyle Landry	8	Westmorland	305	54,505.16	125.60
Dixon (Île)	16	Westmorland	330	130,618.06	35,560.77
Dock	25	Westmorland	42	20,709.90	-
Dorchester	13	Westmorland	1,758	350,404.64	5,992.16
Dover	26	Westmorland	43	19,724.93	490.00
Fox Creek	18	Westmorland	96	41,213.58	-
Gautreau Village	20	Westmorland	209	146,507.55	16,885.90

NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Hillsboro	47	Albert	967	256,779.10	8,478.26
Lower Coverdale	14	Albert	149	133,690.73	2,246.04
Memramcook	58	Westmorland	215	72,602.36	73.60
Memramcook-Ouest	21	Westmorland	1,105	243,124.41	45,849.22
Missaquash	55	Westmorland	333	11,534.63	-
New Norton	17	Albert	799	120,250.53	1,917.70
Petitcodiac (Barrage de la rivière)	63	Westmorland	1,468	636,639.71	162,680.50
Pré d'en Haut	12	Westmorland	113	62,370.37	2,026.33
Sackville	37	Westmorland	473	90,540.06	1,626.92
Shepody (Barrage de la rivière)	51	Albert	5,552	1,685,060.85	4,773.66
St. Martin	62	Saint John	184	52,674.08	1,243.44
Trantramar (Barrage de la rivière)	56	Westmorland	17,988	796,984.61	6,093.58
Taylor Village	6	Westmorland	444	132,909.54	18,406.31
Westcock	5	Westmorland	800	233,471.05	32,837.16

NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Allison	-	-	-	29,845.32	-
Baie Verte	-	-	-	923.03	-
Boundary Creek	-	-	-	4,990.47	-
Cole (île)	-	-	-	52,094.47	-
Coverdale	-	-	-	19.31	-
Creeks	-	-	-	12,106.04	-
Great	-	-	-	6,828.22	-
Germantown	-	-	-	11,909.61	-
Hopewell (Colline)	-	-	-	72,406.13	-
Jones	-	-	-	4,803.31	-
Jones (Ruisseau)	-	-	-	7,845.79	-
Log Lake	-	-	-	52,004.10	-
Middle Coverdale	-	-	-	20,611.90	-
Red Bank	-	-	-	5,139.32	-

NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1966 1969</i>
Shepody (Levé de la rivière)	-	-	-	26,334.47	-
Tantramar (Levé de la rivière)	-	-	-	23,201.48	-
Tantramar-Ouest	-	-	-	45,616.39	-
Turtle Creek	-	-	-	27,550.51	-
Upper Coverdale	-	-	-	20,138.32	-
Upper Dyke	-	-	-	11,149.33	-
West Coverdale	-	-	-	82,626.21	-
Wilson	-	-	-	31,514.55	-
Wood Point	-	-	-	2,617.95	-
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick				<u>89,639.15</u>	<u>69,555.97</u>
Total pour les travaux exécutés au Nouveau-Brunswick				\$ 6,831,230.22	\$ 501,689.33

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

<i>Nom du marais</i>	<i>Numéro de l'entreprise</i>	<i>Comté</i>	<i>Superficie protégée (en acres)</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>1949-1968</i>	<i>1968-1969</i>
Johnston (Rivière)	1	Queens	275	\$ 20,486.61	\$ -
DÉPENSES TOTALES POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRE- TIEN DES TRAVAUX ET POUR LES LEVÉS SPÉCIAUX				17,194,519.11	1,492,327.52
DÉPENSES TOTALES POUR L'ADMINISTRATION, LES TRAVAUX DE GÉNIE ET LA SURVEILLANCE				8,570,503.36	902,185.96
TOTAL				\$ 25,765,022.47	\$ 2,394,513.48

Administration du rétablissement agricole des prairies (ARAP)

Le présent chapitre est un résumé du Rapport annuel de l'ARAP de 1968-1969, dont le texte intégral fait l'objet d'une publication distincte.

La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies a été adoptée en 1935 et modifiée en 1937 et 1939. L'ARAP, dont le bureau central est situé à Regina, apporte une aide technique et un appui financier à la mise en valeur des ressources hydrauliques, à la réaffectation des terres et à la distribution de semis d'arbre dans les régions agricoles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

En plus de ses programmes réguliers, l'ARAP a collaboré avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux dans le domaine de l'utilisation des terres et des eaux; elle a tout dernièrement participé à l'étude du bassin fluvial Saskatchewan-Nelson. En coopération avec l'Agence canadienne de développement international, elle fournit des services de génie au Ghana.

Le 12 juillet 1968, l'ARAP fut transférée du ministère de l'Agriculture à celui des Forêts et du Développement rural, et elle fait maintenant partie du ministère de l'Expansion économique régionale.

Points saillants du programme

Au cours de l'année 1968-1969, l'ARAP a participé techniquement et financièrement à l'aménagement de 1,348 fosses-réser-

voirs de ferme et de 41 petits réservoirs collectifs, ainsi qu'aux travaux de construction de six importants réservoirs. Les travaux d'irrigation se sont poursuivis en six endroits du sud-ouest de la Saskatchewan, sur le cours de la rivière Bow, en Alberta, et à la ferme de démonstration d'Outlook, en Saskatchewan.

Il convient de noter parmi les projets spéciaux, l'entreprise d'irrigation du réservoir St. Mary, en Alberta, le réseau d'irrigation de la Saskatchewan-Sud, l'assèchement des terrains en bordure de l'Assiniboine et le barrage de Shellmouth, au Manitoba, l'entreprise d'irrigation de Penticton, en Colombie-Britannique et l'équipe de 11 ingénieurs en service au Ghana.

Un nouveau pâturage communautaire a été aménagé en 1968, portant ainsi le nombre total à 88 pâturages, d'une superficie totale de 2,4 millions d'acres.

La pépinière de l'ARAP à Indian Head, en Saskatchewan, a distribué sept millions de semis à 7,000 planteurs.

DÉPENSES ET RECETTES DE L'ARAP EN 1968-1969

1. Dépenses

Administration des programmes	\$ 822,791
Utilisation des terres	3,316,390
Aménagements hydrauliques	5,883,492
Ingénierie	10,434,353
TOTAL	<u>\$ 20,457,026</u>

2. Recettes

Intérêt des investissements	\$ 695,280
Droits, autorisations, permis	1,318,812
Produits des ventes	267,499
Services et droits afférents	978,645
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	39,823
Divers	65,035
TOTAL	<u>\$ 3,365,094</u>

